

Séance du 10 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. METERY Alain, Maire.

Présents : M. METERY Alain, M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M.BLANC Gilbert, Jacky LACOMBE, M. LOUCHE Morgan, Mme POULARD Magalie, Mme BLANCHARD Karine, Mme REGNIER Karine et Mme VANDROUX Viviane.

Représenté :

Absente excusée : Mme PAGE Laetitia

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2021

Modification des statuts de la Communauté de Communes Terres de Bresse

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors des séances du 10/09/2019 et du 21/10/2021, le Conseil de la Communauté de Communes Terres de Bresse a décidé de modifier ses compétences et donc ses statuts pour déroger à l'application de l'article L. 5214-27 (consultation des communes pour adhérer à un syndicat mixte) et en ajoutant aux compétences facultatives, la compétence 'Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants'.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour les modifications de compétences de la Communauté de Communes Terres de Bresse et approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes proposées.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 février 2022

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel **(indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel)**

Le conseil municipal,

Suite à sa proposition lors de la réunion du 9 décembre 2021,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 1^{er} février 2022,

Adopte la mise en place du régime indemnitaire pour les agents communaux à partir du 1^{er} mars 2022.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 février 2022

Mandatement en investissement avant le vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de mandater avant le vote du budget primitif 2022, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits votés lors de l'année 2021 (non compris les crédits destinés au remboursement de la dette).

Total des crédits d'investissement pour l'année 2021 : 17 263 €

Enveloppe maximale autorisée : 4 315.75 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater avant le vote du budget primitif 2022 des dépenses d'investissement dans la limite de 4 315 euros.

Crédits répartis comme suit :

Article 21318.18 (Travaux bâtiments) = 700 €

Article 2132.18 (travaux logements écoles) = 600 €

Article 2151.16 (Travaux de voirie) = 3 000 €

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 février 2022

Bilan de la cantine scolaire pour l'année 2021 et convention pour l'année 2022

Bilan financier de la cantine pour l'année 2021 : déficit de 8 463.83 € (En 2020, le bilan affichait un déficit de 13 016.99 €).

Convention pour l'année 2022 : La convention proposée par la commune de Loisy reprendra le déficit de 8 463.83 € partagé entre les deux communes à parts égales. Convention pour l'année 2022 **REPORTÉE** en attente de la modification et de la réception de la Convention 2022.

Le Conseil Municipal demande qu'il soit inscrit :

- 1/ que les délégués de notre commune participent à 2 réunions /an minimum
- 2/ la possibilité d'accéder aux différentes factures

Participation au SIVOS de Loisy- Huilly sur Seille pour l'année 2022

SIVOS Loisy-Huilly sur Seille :

Effectifs au 1^{er} janvier 2022 : 55 élèves domiciliés à LOISY 24 élèves domiciliés à HUILLY

La participation d'Huilly pour l'année 2022 sera d'environ 27 000 €

Vote du budget prévu le 11 février 2022

Financement de l'activité piscine des écoles - Année scolaire 2021 - 2022

Depuis de nombreuses années, les élèves scolarisés au sein du RPI Loisy-Huilly sur Seille bénéficient de cours de natation. Cette activité est par les communes.

Pour l'année 2021-2022

, les élèves de CE1, CE2 (à Huilly) classe de CM1, CM2 (Loisy) pourront bénéficier de 9 séances du 28 mars au 15 avril 2022 les mardis, jeudis et vendredis. Ces séances seront facturées par l'Intercommunalité en charge de la piscine de Louhans à hauteur de 2 x 70 € par séance. Le devis de bus (KEOLIS), le moins élevé, s'élève à 110 € T.T.C. par aller-retour. Le coût total est donc de 2 250 € : (140 +110) x 9.

Pour information, la répartition entre les deux communes des enfants qui iront à la piscine se présente comme suit : Enfants de Loisy = 32 Enfants d'Huilly = 13 soit un total de 45 enfants

Participation de chaque commune au prorata du nombre d'enfants qui vont à la piscine :

- Huilly : $2\,250\ € \times 13/45 = 650\ €$
- Loisy : $2\,250\ € \times 32/45 = 1\,600\ €$

Inscription des crédits au budget 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de participer au financement de l'activité natation
- Décide de participer au prorata du nombre d'enfants d'Huilly-sur-Seille qui participeront à l'activité
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 février 2022

Subventions 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Association des parents d'élèves de LOISY-HUILLY SUR SEILLE	60.00
Amicale des donateurs de sang de Simandre	30.00
A.P.E. de LOISY-HUILLY SUR SEILLE (Arbre de Noël)	185.00
Foyer Rural d'HUILLY SUR SEILLE	115.00
C.C.A.S. d'HUILLY SUR SEILLE	1 000.00
CFA de Saint-Marcel	20.00
Bibliothèque de Loisy	100.00
Amicale des donateurs de sang de Cuisery	30.00

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 17 février 2022

Projets :

Point sur les projets réalisés en 2021 :

- Création et ouverture du site internet de la commune
- Fin de l'installation des stores dans les classes
- Relance et amplification des actions du CCAS (vente de plats à emporter, randonnée, après-midi jeux, colis ...)
- Travaux de la salle des fêtes suite à la commission de sécurité
- Remplacement de l'alarme intrusion à la salle polyvalente
- Mise en service d'une placette de compostage
- Mise en place de l'éclairage public au niveau de l'abri de bus du Marnaud
- Achat de plaques nominatives et d'un vase pour le jardin du souvenir
- Différents travaux de voirie et fossés
- Remplacement de l'ordinateur portable de la directrice du RPI
- Renouvellement des décorations de Noël

Point sur les projets non réalisés en 2021 :

- Mise en place de plaques nominatives et d'un vase pour le jardin du souvenir

Projets 2022 :

- Achat et mise en place d'un défibrillateur (obligatoire depuis JANVIER 2022)
- Etude pour l'achat d'un véhicule de service
- Etude avec le SYDEL pour le changement de l'éclairage public de l'église et le changement de la guirlande HS pour le bâtiment de la Mairie
- Etude pour insonorisation de la salle associative

SIVOM : Collecte des poubelles grises des bâtiments communaux

Suite à l'assemblée générale du SIVOM du 25 janvier dernier, il est proposé aux communes la possibilité de bénéficier d'un ramassage par semaine pour les poubelles grises des bâtiments communaux (salle des fêtes, écoles ...).

Les communes se verront alors appliquer un coefficient multiplicateur de 1.36 par rapport au forfait initial de leur redevance annuel.

Montant de base de la redevance annuelle = 156.20 € TTC è soit 212,43 € TTC avec majoration

Les communes doivent indiquer au SIVOM la formule choisie et dans le cas d'un ramassage par semaine, quels sont les bâtiments concernés.

Dans le cas d'un ramassage tous les 15 jours, il sera possible d'avoir 1 (ou 2 maximum) ramassage exceptionnel dans l'année (exemple de la fête du village).

Le Conseil Municipal décide d'opter pour un ramassage chaque semaine des conteneurs gris, ordures ménagères, à la salle des fêtes et aux écoles/Mairie

Questions diverses

Elections présidentielles :

Dates : 10 et 24 avril 2022

Horaires : Ouverture à 8h00 Clôture à **19h00**

Travaux ENEDIS :

ENEDIS a engagé une procédure de consultation portant sur le projet de renouvellement BT aérien poste CHAVANU. .

Monsieur le Maire présente le projet au Conseil Municipal.

Avis du Conseil Municipal : **FAVORABLE**

Projet éolien sur la commune d'Huilly-sur-Seille :

L'agence de développement éolien (ADE) d'Essey-Lès-Nancy propose de réaliser une étude de développement de l'éolien sur la commune. Avant de lancer cette étude de développement, elle demande l'avis de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de l'ADE.

Avis du Conseil Municipal : **1 ABSENTION + 9 CONTRES**

Modification du temps de travail des secrétaires :

Aujourd'hui, Sylvie PAUTET, secrétaire de mairie, agent intercommunal à Huilly-sur-Seille et à Brienne, occupe un poste de 19 heures hebdomadaire dans chaque collectivité. Afin de répondre à la surcharge de travail qui s'accumule, la commune de Brienne souhaite augmenter de 3 heures le temps de travail de Sylvie PAUTET.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une diminution du temps de travail hebdomadaire de Sylvie PAUTET de 3 heures, et pour une augmentation du temps de travail hebdomadaire de Sandrine PICOLLET de 4 heures

Une modification de temps de travail doit être soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion qui se réunira le 15 mars prochain.

La délibération sera validée après avis de celui-ci lors de la prochaine réunion de Conseil.

Congés de la secrétaire : du 21 au 27 février 2022 (fermeture de la mairie)

Réunion de préparation du budget (Maire et adjoints) : le 25 mars 2022 (fermeture de la mairie)

Pour extrait conforme,

Le Maire,